



FAIRPLAYLIST PRÉSENTE

LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA MUSIQUE ÉTHIQUE ET SOLIDAIRE

FACE B

CHARTRE

MUSIQUE ÉTHIQUE

+ D'INFOS : WWW.FAIRPLAYLIST.ORG
CONTACT : SEBASTIEN@FAIRPLAYLIST.ORG

LE CONTEXTE

Alors que nous vivons une mutation et une redéfinition profonde du secteur de la musique (chute des ventes de disques, difficulté des modèles reposant sur le téléchargement payant ou le streaming, montée en puissance des sites de musique gratuite, pratiques commerciales des majors...), combinée à une précarisation des acteurs de la filière, il **apparaît aujourd'hui indispensable d'imaginer de nouvelles manières plus justes de concevoir la production, la distribution et l'écoute de la musique, pour ainsi permettre à chaque professionnel de la filière de vivre de son métier, et à chacun d'accéder à une offre musicale riche et diversifiée.**

C'est pourquoi des acteurs de la filière musicale qui souhaitent s'engager à des pratiques professionnelles plus éthiques et plus solidaires, conscients de leur responsabilité face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques, et pour assurer la durabilité de leurs projets artistiques, décident d'agir et de "faire leur part du travail".

De manière pratique, ils s'associent à FAIRPLAYLIST, structure qui a pour missions de mettre en réseau, d'informer, de former, et d'accompagner les acteurs et artistes soucieux de leurs pratiques. Ensemble, ils construisent *FACE B - la Fédération des acteurs de la musique éthique et solidaire*.

LES OBJECTIFS

L'objectif général du projet FACE B est d'encourager le développement des pratiques responsables et les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire au sein de la filière musicale. Chaque acteur de la filière qui souhaite s'engager à améliorer ses pratiques, de l'artiste au distributeur, en passant par le producteur ou la salle de concert, a vocation à rejoindre la fédération.

Au bénéfice de chacun, le réseau favorise l'échange de connaissances et de compétences entre acteurs ; on peut y partager des informations à caractère réglementaire, technique ou artistique, ou encore participer aux différents débats sur la musique éthique et solidaire, mais aussi y relayer des informations musicales - sorties d'albums, tenue de concerts, événements, etc. Il permet également de mettre à l'épreuve ses pratiques dites « responsables » lors de productions en commun.

Pour aller plus loin, les membres de FACE B ont pour ambition commune de participer à une démarche d'amélioration sociétale continue. Pour cela, ils recherchent ou expérimentent de nouveaux équilibres et de nouveaux modes de collaboration, et ils portent ensemble une attention toute particulière à :

1. **établir des rapports plus équilibrés entre acteurs, basés sur la concertation et la solidarité, notamment par une répartition plus équitable des richesses générées au sein de la filière musicale,**
2. **permettre aux différents acteurs de la filière, grâce à la coopération, d'harmoniser leurs pratiques autour des valeurs portées par l'Économie Sociale et Solidaire,**
3. **mettre en place un système d'évaluation permettant la vérification et la valorisation des pratiques responsables en musique.**

LES PRINCIPES

La volonté des membres de FACE B est de mener leurs actions en lien avec les valeurs portées par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, mais également avec le droit fondamental à la diversité culturelle et au droit à choisir et vivre sa culture (fondement de la libre expression des populations), conformément à la Déclaration de Fribourg.

Au quotidien, les membres s'appuient sur les principes suivants au sein de leur propre structure :

1. La coopération et la solidarité

Toutes les parties prenantes de la création, production, diffusion, et distribution musicales ont pour but commun de favoriser et contribuer à la création et à la diversité artistique. Leurs relations se basent sur des négociations et accords concertés, le respect du travail de chacun, et des engagements financiers et réciproques.

2. La rémunération équitable et la transparence

Tous les acteurs impliqués ont droit à une rémunération équitable, et au respect du droit du travail et des droits d'auteur. Le prix des productions musicales est construit sur la base d'une négociation entre artiste(s), producteur, et distributeur, celui des prestations musicales, entre artiste(s), producteur, et diffuseur. L'objectif est de suivre le plus possible les coûts réels et en recherchant une rémunération équitable du travail des différents acteurs. Les coûts effectifs feront l'objet d'une communication large diffusée à tous les acteurs concernés.

3. L'autonomie de l'artiste

L'artiste a le droit à une pleine et entière liberté artistique. Celle-ci s'entend dans la production et dans la diffusion de son œuvre.

4. Le Développement durable

La production et la diffusion musicale sont faites dans une démarche de Développement durable, c'est-à-dire en minimisant l'impact environnemental de la production, et en maximisant les impacts positifs en termes de développement social, économique et culturel.

LES ENGAGEMENTS

Chaque signataire doit **être engagé dans une démarche éthique et solidaire**. Cela passe par la mise en place d'une politique globale et d'un plan d'actions dans la sphère du Développement durable :

1. **organisation du pilotage** > désigner un ou des représentants pour piloter la démarche et assurer le suivi de sa mise en œuvre.
2. **participation des acteurs** > sensibiliser et impliquer sa propre équipe à la démarche.
3. **transversalité des approches** > prendre en compte les aspects sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance, de façon transversale, à tous les niveaux de son organisation.
4. **stratégie d'amélioration continue** > établir un calendrier de réalisation de ses actions de Développement durable.
5. **évaluation partagée** > évaluer son action, chaque année.

Nom, Prénom

Signature

Pour

L'acteur signataire, représenté par sa direction s'il est une structure, s'engage à respecter l'ensemble des points de la chartre et à être pro-actif dans la vie de la fédération, c'est-à-dire à participer aux réunions de travail, communiquer sur FACE B, et fournir, chaque année, un bilan de sa démarche d'engagement éthique et solidaire qui pourra être communiqué.